

Arrêté n° 401 CM du 23 mars 2022 portant nomination de Mme Hani Teriipaia épouse Ott en qualité de directrice de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale

(NOR : DPS22000128AC)

Paru in extenso au journal officiel n°24 NC du 25/03/2022 à la page 6290 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 25/03/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;
Vu l'arrêté n° 397 CM du 21 mars 2022 portant fin de fonctions de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 mars 2022,

Arrête :

Article 1er

Mme Hani Teriipaia épouse Ott est nommée en qualité de directrice de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS).

Art. 2

Le ministre de la santé, en charge de la prévention, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la santé,
Jacques RAYNAL.